

Nomenclature : 5-4  
Numéro AR2026-41  
Service : DGS  
Ref. :LL

## ARRÊTÉ MUNICIPAL



### PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A SANDRINE BRIOT TROISIEME ADJOINTE AU MAIRE

#### Le Maire de la commune Marines

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,**

**Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints au maire**

**Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Sandrine BRIOT en qualité de troisième adjointe au maire en date du 27 mars 2026 ;**

**Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Sandrine BRIOT adjointe au maire les attributions suivantes relatives à aux finances et à la commande publique**

#### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

**A compter du 27 mars 2026, Madame Sandrine BRIOT adjointe au Maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : Finances et Commande publiques**

**Elle exercera les fonctions suivantes :**

- **Mise en place de la procédure et préparation du Débat d'orientation budgétaire, du budget primitif, du CFU et des différentes annexes pour le budget communal et le budget annexe logement**
- **Animation de la commission finances**
- **Suivi régulier de l'exécution budgétaire**
- **Validation des procédures de marchés publics pour la partie financière**
- **Suivi de l'exécution des marchés publics**



**Article 2 :**

L'adjointe déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et reçoit une délégation de signature permanente pour signer tous les actes et documents relatifs à sa délégation.

**Article 3 :**

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. L'adjointe n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

**Article 4 :**

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le préfet du Val d'Oise

Fait à Marines, le 27 mars 2027

Le Maire



Michel DÉJARDIN

Notifié le 2/4/26  
signature :